

L'enseignement dans le Québec.—Dans le Québec, il existe deux systèmes d'enseignement qui se distinguent par leur caractère religieux respectif, savoir: l'enseignement protestant et l'enseignement catholique. Le premier est contrôlé par le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique et dirigé par son secrétaire anglais; le programme d'études et le mode d'enseignement sont similaires à ceux des autres provinces, sauf que les écoles n'ont pas de degré supérieur au XI que les élèves quittent pour entrer soit à l'université McGill soit à l'université Bishop, qui sont les deux universités protestantes de langue anglaise dans la province.

Les écoles catholiques, dont la plupart sont de langue française, comme les protestantes sont de langue anglaise, sont administrées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et par son secrétaire. L'enseignement élémentaire et complémentaire au programme se répartit ainsi: cours préparatoire, 1 an; cours élémentaire, 6 ans; cours complémentaire, 2 ans. Il faut plus d'un an pour finir quelques unes de ces "années", la fin de la sixième équivalant dans les grandes lignes à la fin du cours élémentaire des autres provinces et qui donne droit à l'élève de passer au lycée. Au commencement de l'année scolaire 1929-1930, on a créé un nouveau cours supérieur de trois ans (neuvième, dixième et onzième années) qui suit le cours complémentaire. Dès la première année, près de 2,400 élèves s'y inscrivirent.

Progrès récents dans l'enseignement.—Les systèmes provinciaux accusent, comme par le passé, une fréquentation croissante des classes supérieures. En ce qui concerne les huit provinces où la classification est uniforme, 13 p.c. des élèves avaient terminé en 1930 les cours élémentaires et suivaient les cours réguliers des lycées ordinaires ou des écoles techniques. Il y a dix ans, la proportion n'était que de 8 p.c.; quant à 1931 et 1932, il est certain que la proportion sera encore plus élevée, la population adolescente pouvant difficilement obtenir de l'emploi, les jeunes continuent leurs études et les reprennent même après un an ou deux d'interruption.

Deux des principaux facteurs qui contribuent à la fréquentation croissante des lycées sont que l'obligation scolaire est appliquée aux élèves d'âge plus avancé et que les règlements se rapportant à la fréquentation des écoles sont appliqués avec plus de sévérité. En 1919, la proportion de l'assiduité quotidienne équivalait, en moyenne, à 64.7 p.c. du total, mais en 1930 elle avait atteint 77 p.c., dépassant 70 p.c. dans chacune des provinces. Cela veut dire qu'en 1930 la moyenne des élèves fréquentait l'école au moins un mois de plus qu'en 1919, et qu'une année environ avait été ajoutée à la période scolaire au moyen de l'accroissement en assiduité. L'extension de la scolarité obligatoire à un âge plus avancé a fait que bon nombre d'élèves se prévalent d'une année supplémentaire. Les chiffres suivants donnent une idée du perfectionnement qu'on a pu enregistrer: en Nouvelle-Ecosse, la fréquentation scolaire en 1930 accuse une augmentation de 12 p.c. comparativement au chiffre de 1921, tandis que le degré moyen des enfants âgés de 14 ans est monté de 6 p.c. (assignant un poids égal à chaque degré); en Saskatchewan l'amélioration respective est de 18 et 8 p.c. et dans l'Alberta, de 28 et 11 p.c.

Mais les règlements plus sévères de fréquentation ne sont pas seuls à faire monter le nombre de lycéens. Les modifications au système d'instruction secondaire ont été telles que les écoles secondaires desservent une plus grande variété d'élèves. Les programmes ont été modifiés et rendus plus compréhensifs de façon à embrasser des cours, d'ordre technique et professionnel surtout, qui précédemment ne pouvaient être compris dans le système des écoles publiques.